

AIDE-MÉMOIRE DE LA MISE EN APPLICATION D'UNE RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE

Informations générales

□ Quoi :

- Mesure visant à s'assurer qu'une personne ayant des idées suicidaires ou des conduites à risque reçoive une relance systématique prenant généralement la forme d'un contact téléphonique avec l'utilisateur ou plus exceptionnellement, d'un déplacement dans le milieu dans les 24 à 48 heures suivant l'intervention de crise ;
- L'utilisateur doit avoir consenti à recevoir ce service. Dans le cas d'une non-réponse téléphonique, les modalités doivent avoir été établies préalablement avec l'utilisateur ;
- Exceptionnellement, la relance peut également s'appliquer comme filet de sécurité avant l'application du suivi étroit pour un usager qui obtient son congé de l'urgence.

□ Pour qui :

Une relance post-crise est offerte à tout usager :

- Pour qui la crise a-t-elle été résolue :
 - En communauté, suite à une intervention dans le milieu;
 - En centre hospitalier, suite au congé à l'urgence lors de situation n'ayant pas nécessité une admission.

□ Quand :

- 24 à 48 heures suivant l'intervention de crise suicidaire ou selon l'entente prise avec l'utilisateur.

□ Comment et par qui :

- Suite à la crise suicidaire, l'intervenant ayant réalisé l'intervention de crise **convient** des modalités pour l'application de la relance post-crise suicidaire avec l'utilisateur sous forme d'entente qui est consignée au dossier ;
- La relance est effectuée idéalement par **l'intervenant ayant réalisé l'intervention de crise suicidaire** ou **tout autre intervenant ayant reçu le mandat** de le faire suite à une référence et ce, si la prise en charge peut être effectuée dans les délais requis ;
- En cas de non-réponse lors du premier appel, l'intervenant dispose d'un maximum de 48 heures pour effectuer les deux autres appels. Il est recommandé de varier les moments pour rejoindre l'utilisateur par téléphone.

Usager	Quand	Qui	1 ^{er} appel	2 ^e appel	3 ^e appel
Usager connu d'une direction clinique (poursuite des interventions par la direction concernée selon les procédures habituelles)	Heures normales d'ouverture	Prise en charge par la direction clinique	Réponse : - Estimer la dangerosité d'un passage à l'acte - Procéder à l'orientation du dossier vers le bon service si nécessaire Non-réponse : Planifier un deuxième appel	Réponse : - Estimer la dangerosité d'un passage à l'acte - Procéder à l'orientation du dossier vers le bon service si nécessaire Non-réponse : Planifier un troisième appel	Non-Réponse : - Se référer à l'entente initiale prise avec l'utilisateur lors de l'intervention de crise suicidaire - Ex. : communiquer avec un proche, envoyer une lettre, faire une sortie terrain - Échanger avec le référent.
	Hors des heures normales d'ouverture	Prise en charge par Info-Social			
Usager non connu d'une direction clinique (référence au guichet d'accès DSMD ou DJ)	À toute heure (24/7)	Prise en charge par Info-Social ¹	En tout temps, le jugement clinique s'impose (ex. : sortie terrain).		

Orientations possibles suite à la réponse de l'utilisateur à l'intervention téléphonique : Traité-clos, autres interventions psychosociales, application du suivi étroit par la direction impliquée auprès de l'utilisateur, référence au guichet DJ ou DSMD ou accompagnement aux urgences.

□ Outil de soutien à l'intervenant : Éléments à valider avec l'utilisateur

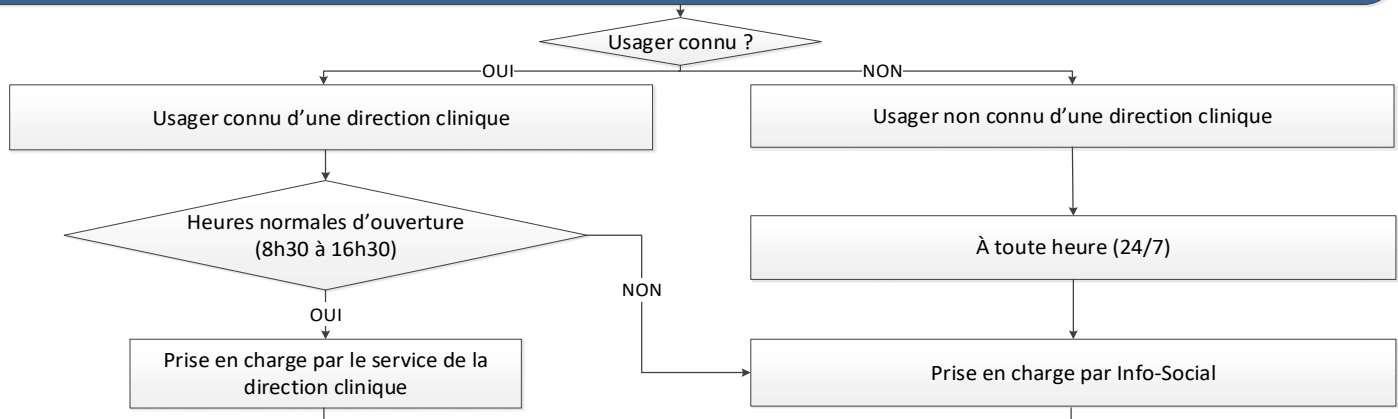
Protocole pour Assurer sa Sécurité (PAS) ²	
Étape 1: Quels sont vos signes d'alerte ? (ex. : réactions de stress/tension)	Étape 5: Qui pouvez-vous contacter et quelles démarches pouvez-vous entreprendre en situation d'urgence ?
Étape 2: Que pouvez-vous faire pour réguler vos émotions et vous calmer ?	Étape 6: Comment pouvez-vous rendre votre environnement sécuritaire ?
Étape 3: Qui sont les personnes que vous pouvez appeler pour parler et vous changer les idées ?	Étape 7: Quelles démarches avez-vous entreprises ou pouvez-vous entreprendre à la suite de votre dernière consultation (s'il y a lieu) ?
Étape 4: Qui pouvez-vous appeler pour demander de l'aide ?	

¹ L'appel est effectué par un intervenant d'une direction clinique si une prise en charge peut être effectuée dans les délais requis.

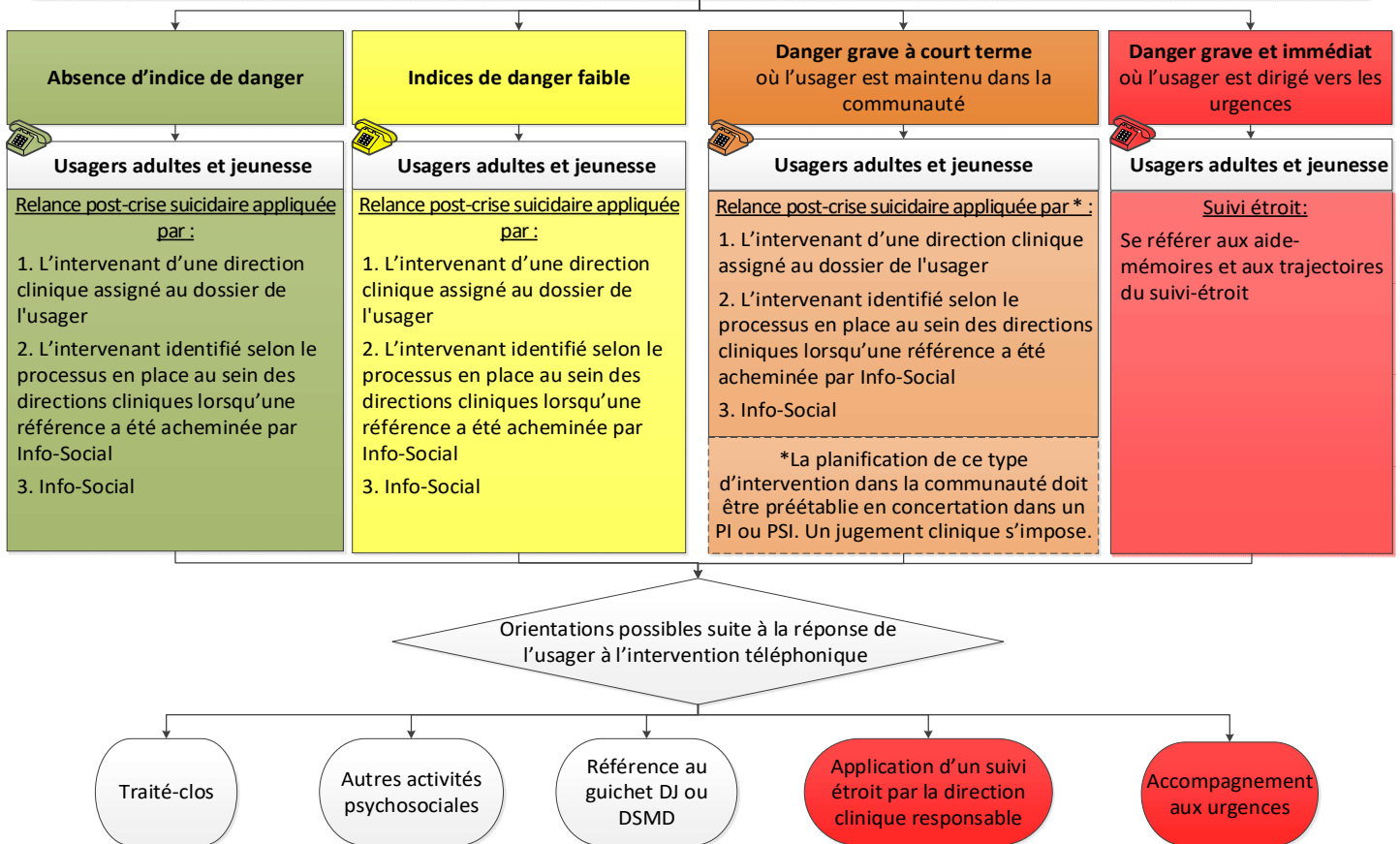
² Stanley et Brown, 2012, cité dans Séguin et Chawky, 2017 : Séguin, M., et Chawky, N. (2017). Formation nationale sur l'intervention de crise/crise suicidaire. DSMC-Soutien à la pratique_Aide-mémoire et trajectoire_Relance post-crise suicidaire_11 décembre 2020

Trajectoire de la mise en application d'une relance post-crise suicidaire

Identification de l'utilisateur en situation de crise suicidaire



Relance post-crise suicidaire et estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire



Transfert d'information :

La personne qui est responsable de la relance doit s'assurer de la continuité de l'intervention dans les délais requis. Si cette dernière n'est pas en mesure d'effectuer la relance, il relève de sa responsabilité de planifier l'intervention afin que l'utilisateur puisse bénéficier de ce service.

Collaboration interprofessionnelle :

Advenant que l'intervenant considère qu'il n'a pas l'expertise pour effectuer une relance post-crise suicidaire, il relève de sa responsabilité professionnelle de se référer au spécialiste en activités cliniques ou au coordonnateur clinique ou au gestionnaire de sa direction clinique pour l'accompagner dans la planification de la relance.

Dans le cas où vos questions ne peuvent pas être répondues par votre supérieur immédiat, vous pouvez transmettre un message à l'adresse suivante: 07.dsmc_prevention_du_suicide@ssss.gouv.qc.ca

CODIFICATION DE LA RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE

Terminologie du code	Définition	Raison	Acte
Relance post-crise liée à des idées suicidaires	Mesure visant à s'assurer qu'une personne ayant des idées suicidaires ou des conduites à risque reçoive une relance systématique prenant généralement la forme d'un contact téléphonique avec l'utilisateur ou plus exceptionnellement, d'un déplacement dans le milieu dans les 24-48 heures à la suite de l'intervention de crise. Ce code est utilisé de 1 à 3 reprises suivant l'intervention de crise initiale.	Idéations suicidaires ou Comportements suicidaires à risque	Relance échouée post-suicidaire Relance post-crise suicidaire

Codification : Relance post-crise suicidaire

- Quand codifier : À chaque fois qu'un appel téléphonique est effectué (avec ou sans réponse de l'utilisateur) à titre de relance post-crise suicidaire :
 - ✓ Relance : avec réponse de l'utilisateur (intervention) ;
 - ✓ Tentative de relance échouée : sans réponse de l'utilisateur (activité ponctuelle).
- Fréquence :
 - ✓ Lorsqu'une relance est effectuée avec ou sans réponse de l'utilisateur;
 - ✓ Ce code est utilisé de 1 à 3 reprises suivant l'intervention de crise suicidaire initiale.

CODIFICATION DE LA RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE - SIC-PLUS / I-CLSC

- Code :

Raison	Acte
4951 Idéations suicidaires ou 4952 Comportements suicidaires à risque	9989 Relance échouée post-suicidaire 9990 Relance post-crise suicidaire

- Relance échouée post-crise suicidaire (Relance sans réponse de l'utilisateur)
- Exceptionnellement, le mode *Communication téléphonique en présence de l'utilisateur* est utilisé pour les besoins de statistiques internes, malgré que l'utilisateur n'a pu être rejoint.

Intervention & Activité ponctuelle - Détaillée

No activ. ponct. 3340

Date 2020/09/02 00:01

Intervenant Intervenant T.S.

Sous-programme 10056 SM Adulte

Installation ValDesMont

No dossier P100625

Nom Bidon, Bidon

Âge 41 ans

Date fiche 2018/12/14

Intervention **Activité ponctuelle** Individuelle Couple Famille Groupe Communautaire

Raisons Idéation suicidaire

Troubles de la personnalité

Actes Relance échouée PostCriseSuici

Suivi Suivi sans référence formelle

Profil 410 Troubles mentaux

Mode **Comm. tél. prés. usager**

Lieu Au bureau-1884 du Carrefour

Durée

Langue Français

Interv. associés 0

CODIFICATION DE LA RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE - SIC-PLUS / I-CLSC

Capture d'écran du I-CLSC (suite)

- Relance post-crise suicidaire (Relance avec réponse de l'utilisateur)

The screenshot shows the 'Intervention & Activité ponctuelle - Détaillée' window. The 'Raisons' field contains 'Comportement suicidaire' and 'Victime de violence conjugale'. The 'Actes' field contains 'Relance PostCriseSuicidaire'. The 'Suivi' field contains 'Suivi sans référence formelle'. The 'Cessation' field is empty. The 'Intervention' tab is selected, and the 'Individuelle' radio button is checked. The patient's name is 'Bidon, Bidon', age is 41, and the dossier number is P100625.

Des codes de raisons
ou d'actes peuvent
être ajoutés en
position 2 et 3

CODIFICATION DE LA RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE - SIPAD

SIPAD DI-TSA (18 catégories de notes)

<u>14-999</u>	999	Relance post crise / Relance post-crise	230	DI	locale	2020-10-22
---------------	-----	--	-----	----	--------	------------

SIPAD DP (30 catégories de notes)

<u>1002</u>	999	Relance post crise / Relance post crise	350	DP	locale	2020-10-22
-------------	-----	--	-----	----	--------	------------

CODIFICATION DE LA RELANCE POST-CRISE SUICIDAIRE - CLINIBASE

Rendez-vous - CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

Fichier Edition Usager Rendez-vous Horaire Rapports Affichage Fenêtre Aide

Agenda Turpin, Marie-Ève 2020/11/23

Réservation avec Turpin, Marie-Ève le 2020/11/23 à 17:00 d'une durée de 60 Min

Installation CHPJ

Service requis... SES-Suivi thérapeutique

Commentaire

Disp mult. Durée 60

No dossier J050149

Ser. requis

Ressources Nom TEST

Visual groupe Prénom TINTIN

Grp. d'usagers Md référant

Rés. prévue

Per. agenda

Avis de rappel

Avis rdv

Horaires

Agenda ress.

Liste hebdo.

Rv jour ress

Adresse Documents Diagnostic

Liste d'attente Adresses... Accepter Annuler Dernier r.v.

Nom de la base de données :BLG108

Modification du service requis : dans le menu déroulant, choisir la relance post-crise suicidaire ou la relance échouée post-suicidaire

Rendez-vous - CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET

Fichier Edition Usag Modification du service requis

Agenda

Identifcation

Inscription

Disp mult. Durée 60 Min.

Ser. requis

Ressources

Visual groupe

Grp. d'usagers

Rés. prévue

Per. agenda

Avis de rappel

Avis rdv

Horaires

Agenda ress.

Liste hebdo.

Rv jour ress

Adresse Documents Diagnostic

Liste d'attente Adresses... Accepter Annuler Dernier r.v.

Nom de la base de données :BLG108

Service requis... SES-Suivi thérapeutique

Commentaire

Date de naissance 2000/01/01 20 ans

NAM

Expiration

Adresse

Téléphone Domicile (819)776-8080

Travail () -

Poste

Précision

Interurbain

Municipalité INDEFINIE

Prov./Pays Québec Canada

Code postal X0X 0X0

Cas de recherche

Cas légal